

Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 6-3/2023

Ressources
Humaines

Recrutement d'un
agent contractuel
sur emploi non
permanent pour
faire face à un
besoin lié à un
accroissement
temporaire
d'activité

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de décembre à 19h09, le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK (*jusque 20h36*), M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (*jusque 21h05*).

Absents ayant donné procuration :

M THIBAUT ayant donné procuration à Mme SEGUIN

M HUYLEBROECK ayant donné procuration à Mme le Maire (*à partir de 20h36*)

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. LEBLANC ayant donné procuration à M LOGIER

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (*à partir de 21h05*)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Absent : 0

Excusés-représentés : 7

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L.332-23-1°.

Les besoins du service Environnement nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Il est décidé de recruter pour le service Environnement :

EMPLOIS	GRADES ASSOCIES	Catégories	Date prévisible du/des recrutements	Nbre de poste	Durée hebdomadaire
Jardinier polyvalent	Adjoint Technique Territorial	C	01/01/2024	1	Temps complet

Il est précisé que le niveau de recrutement et de déterminé selon la nature de ses fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée au maximum à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- CREE ce poste au tableau des effectifs ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes afférents ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX